

RAPPORT D'ETUDE

IMPACT DU PROJET MANIOC SUR LES MENAGES MEMBRES DES COOPERATIVES DE TRANSFORMATION DU MANIOC DANS LE MONO – BENIN

Financement : Fondation AJF et Louvain Coopération

Période d'exécution du projet : 2015 à 2017

Réalisée par :

- *L'équipe de GROPERE*
- *et le Responsable Domaine SAE
Bénin-Togo de Louvain Coopération*

Octobre 2018

Table des matières

Définition des sigles et abréviations	3
Synthèse et recommandations de l'étude	4
I. Introduction.....	8
1.1. Contexte de l'étude d'impact.....	8
1.2. Rappel des résultats quantitatifs obtenus par le projet	8
II. Objectifs de l'étude	9
III. Méthodologie de l'étude, ses limites et difficultés rencontrées	10
3.1. Méthodologie de l'étude.....	10
3.2. Limites de l'étude	14
3.3. Difficultés rencontrées.....	14
IV. Fonctionnalité des coopératives et de leur union	15
4.1. Fonctionnalité des coopératives	15
4.2. Fonctionnalité de l'union des coopératives	16
V. Résultats de l'enquête ménages sur l'impact du projet.....	19
5.1. Evolution des charges familiales des ménages enquêtés.....	19
5.2. Premier contact des personnes enquêtées avec le métier du manioc.....	21
5.3. Attentes des bénéficiaires avant le démarrage du projet	22
5.4. Activités économiques des membres et leur importance dans le revenu des ménages 25	
5.5. Surface agricole exploitée par les membres des coopératives.....	27
5.6. Foncier bâti et non bâti des membres enquêtés avant et après le projet.....	29
5.7. Matériel roulant (moto) acquis par les membres avant et après le projet	29
5.8. Appréciation du niveau d'épanouissement des membres selon leur propre perception 30	
5.9. Evolution de la situation socio-économique des membres sur les trois prochaines années.....	33
ANNEXES	36
Annexe 1 : Liste des personnes enquêtées	36
Annexe 2 : Questionnaire d'enquête	36

Définition des sigles et abréviations

AG	Assemblée Générale
AJF	Anton Jurgen Fonds
CA	Conseil d'Administration
CAT	Comité d'Appui Technique
CMEC	Caisse Mutuelle d'Epargne et de Crédit
DDAEP	Direction Départementale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
GEL	Guichet d'Economie Locale
GROPERE	Groupement pour la Protection et l'Exploitation des Ressources de l'Environnement
IMF	Institution de Microfinance
LC	Louvain Coopération
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
QRCP	Questionnaire pour le Renforcement des Capacités des Partenaires
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAE	Sécurité Alimentaire et Economique
UCTM	Union des Coopératives de Transformation de Manioc du Mono

Synthèse et recommandations de l'étude

• *Synthèse de l'étude*

La présente étude d'impact a porté sur la période d'intervention (2015-2017) de AJF au Bénin. Pour y arriver, une enquête a été réalisée auprès de 20 ménages membres des coopératives bénéficiaires de l'intervention. L'étude ne s'est pas trop intéressée aux résultats quantitatifs obtenus par le projet. Elle s'est focalisée plutôt sur le vécu et le changement induits par le projet sur la vie du ménage bénéficiaire et la façon dont il perçoit l'évolution de son propre bien-être. Enfin, tenant compte de l'appartenance du membre à une coopérative, l'étude a également pris en compte l'organisation et le fonctionnement des coopératives bénéficiaires ainsi que de leur union.

Les résultats obtenus par cette étude d'impact sont synthétisés en ces quelques points :

- 1- Les deux principaux produits des coopératives ont connu une hausse importante du fait de l'intervention du projet. Ainsi, la production annuelle du Gari est passée de 5,7 tonnes¹ par coopérative avant le projet (2014) à 9 tonnes après l'intervention ; soit un taux d'accroissement de 58%. De même, la production du Tapioca, a connu un accroissement de 43%, passant de 1,6 tonnes par coopérative à 2,3 tonnes en 2017.
- 2- Le chiffre d'affaires obtenu par les coopératives a connu un accroissement de 76%, passant de 26 335 005 FCFA (40 147 EUR) en 2014 à une moyenne de 46 247 252 FCFA (70 503 EUR) en fin d'année 2017. L'intervention du projet a donc généré un revenu supplémentaire annuel de près de 20 millions dans l'économie de la localité.
- 3- Sur les 20 coopératives mises en place, 15 fonctionnent bien, 3 ont un faible niveau de fonctionnalité et 2 ont été simplement et purement exclues (en 2015 et 2016) de l'appui, ne respectant plus les engagements pris. Les équipements ont été redéployés et donnés à d'autres coopératives.
- 4- Concernant l'Union des coopératives (UCTM), sa fonctionnalité est de 31%, ce qui signifie qu'elle est une organisation de niveau faible. Mais ceci est normal, puisqu'elle n'avait pas encore deux ans d'existence au moment où nous menions cette enquête. Cependant, les acteurs du projet doivent observer de près certains signaux de l'union notamment, le partage des rôles et responsabilités, la gestion des ressources et le fonctionnement des instances. Depuis plus de 6 mois maintenant le centre commercial est devenu une réalité. Ce n'était pas évident. Aujourd'hui, tous les jours, les agents sont là, travaillent et vendent les produits, même s'il ne s'agit pas encore une vente à grande échelle. Pour y arriver, il a fallu un engagement plus accru de GROPERE et du GEL leur implication financière aux côtés de l'UCTM. Car les principaux responsables de l'Union ayant déjà perdu toute crédibilité des coopératives de base à cause de leur mauvaise gestion. Les trois structures (UCTM, GROPERE

¹ Cf. Rapport du projet manioc de Décembre 2015.

et GEL) ont donc offert 500 000 FCFA chacune pour constituer un capital de départ. Cette stratégie a redonné confiance aux coopératives de base qui alimente le Centre Commercial en produits pour la vente. Les réflexions sont en cours pour voir comment rendre le centre plus autonome à moyen terme en matière de gestion, l'union n'ayant pas les capacités de gérer seule le Centre Commercial et laisser cela dans la main de GROPERE n'est pas la solution privilégiée à moyen terme. Il faut qu'une analyse soit faite sur le statut le plus adapté pour le Centre Commercial. Transformer le Centre Commercial en une coopérative ou une Société à responsabilités limitées ? C'est un peu plus technique, complexe à mettre en place.

- Les autres membres du CA de l'union ont compris qu'il leur faut prendre leur responsabilité pour éviter le pourrissement de la situation envisagé par le Président et le Secrétaire de l'union.

Les enquêtes ont montré que 15 personnes (sur les 20 interrogées) sont satisfaites des appuis du projet ; soit un taux de satisfaction de 75%. Les raisons de leur satisfaction sont entre autres les équipements obtenus, les formations reçues, les revenus générés dans leurs ménages, etc. Pour le reste, 4 personnes ont déclaré être moyennement satisfaites, évoquant notamment les difficultés d'accès au financement. Une seule personne est insatisfaite des acquis du projet ; elle est membre d'une coopérative qui ne fonctionne pas.

- 5- Lorsqu'on considère le poids relatif des activités des membres dans la formation du revenu du ménage, la transformation du manioc est devenue la principale source de revenu après le projet pour 95% des personnes interrogées. Avant le projet, cette activité était secondaire, derrière la production agricole. C'est dire que les actions du projet ont fortement impacté positivement les revenus des ménages bénéficiaires.
- 6- L'enquête nous a permis de constater qu'environ 3 personnes sur 5 sont obligées de louer les terres cultivables dans la zone du projet. Dans ce mécanisme, les femmes sont marginalisées puisqu'elles louent chèrement les terres comparativement aux hommes : 56 000 FCFA par ha pour les femmes pour une durée moyenne de location de 19 mois, et 30 000 FCFA par ha pour les hommes sur pratiquement la même période.
- 7- Après trois ans d'appui, l'achat de terres cultivables par les ménages s'est accru de 36% ; ce qui montre que les coopérateurs veulent sortir du joug de la location de terres dès que les moyens financiers le leur permettent.
- 8- L'étude s'est également intéressée à l'évolution du foncier bâti et non bâti des ménages membres. Sur la période considérée (avant et après projet), les enquêtes ont montré un faible accroissement de 10% seulement du foncier bâti (des maisons en banco majoritairement). Quant au foncier non bâti, son taux d'accroissement est de 70% sur la période, passant de 20 parcelles en 2014 à 34 parcelles en 2017. Nous avons aussi constaté que les ménages ont tendance à acheter leurs parcelles dans les grandes agglomérations (chefs lieu d'arrondissement ou ville), plutôt que dans leur village ; les parcelles en ville

coûtant plus chères que celles du village. C'est une forme d'épargne du revenu des ménages qui ne saurait être négligée.

- 9- Sur la perception du bien-être telle que le membre lui-même l'apprécie, presque toutes les personnes interrogées (19 sur les 20 enquêtées), pensent qu'elles se sentent plus épanouies, parce que prenant mieux en charge l'éducation de leurs enfants, se soignent mieux et ayant la paix dans leur foyer. C'est un sujet abstrait et les réponses l'ont été également.
- 10- Enfin, 25% seulement des membres enquêtés ont adhéré à une mutuelle de santé, alors qu'ils sont 50% à penser que les cas de maladie pourraient constituer le premier obstacle pour la réalisation de leurs rêves (projets) sur les trois prochaines années. Ceci témoigne du peu de culture de prévoyance constatée par les mutuelles de santé promues également par Louvain Coopération dans la zone.

- **Recommandations de l'étude**

Les principales recommandations de l'étude d'impact sont :

- ✧ Au niveau de l'Union des coopératives, il faut :
 - Organiser une AG et remplacer les responsables défaillants, c'est-à-dire les éternels absents aux réunions (les deux trésorrières) et ceux qui ne jouent pas correctement leurs rôles. Une AG est d'ailleurs prévue ce mois pour renouveler les élus et y mettre ceux qui ont la volonté et l'engagement à faire le job.
 - Recentrer l'union dans son rôle de représentation et de réflexion/décision stratégique, laissant ainsi le personnel du centre commercial dans l'opérationnel ;
 - Mettre en place un programme de formation au profit des élus, afin qu'ils maîtrisent et jouent mieux leurs rôles d'élus (gouvernance interne, services offerts aux coopératives de base, etc.).
- ✧ Au niveau du centre commercial, il faut :
 - Recruter et former le personnel sur l'animation du centre ;
 - Définir et mettre en place des mesures/conditions pour éviter que le personnel se prenne comme "agent de projet" ; Le Centre Commercial est une structure pérenne et non liée à un projet, même si c'est un projet qui l'a créé. L'idée ici est de montrer aux agents qu'à moyen terme, ils vivront sur la base des recettes générées par le Centre Commercial. C'est ce discours, et donc cette posture qu'il faut inculquer aux agents.
 - Organiser les ventes groupées directement au centre commercial (et non plus sur le terrain), afin de responsabiliser davantage le personnel dans la conduite de cette activité.
- ✧ Au niveau des coopératives de base, il faut renforcer leur animation et suivi de proximité afin d'améliorer la gouvernance et le leadership des membres ; ceci permettra d'anticiper sur les conflits internes que connaissent certaines coopératives actuellement.

I. Introduction

1.1. Contexte de l'étude d'impact

Le partenariat entre Louvain Coopération (LC) et la Fondation Anton Jurgen Fonds (AJF) a été mis en place en fin 2014, au profit des coopératives de transformation du manioc dans le département du Mono, au Sud-Ouest du Bénin. Il a connu deux phases d'un an chacune, exécutées entre 2015 et 2017. Au total, l'appui financier de AJF est de 115 000 € sur les deux phases du projet.

Au terme de la convention qui lie les deux institutions, il incombe à LC de rédiger chaque année un rapport sur l'impact de l'intervention et de le partager avec AJF. C'est ainsi qu'en 2015 et en 2016 un rapport d'impact avait été rédigé à chaque fois. Le rapport d'impact de l'année 2017 intervient après trois ans d'appui. C'est pourquoi LC et son partenaire local GROPERE ont décidé de donner un caractère spécial à ce rapport, en réalisant une étude (interne) sur l'impact des trois années d'intervention de AJF dans le Mono.

Enfin, il faut rappeler qu'à partir de 2017 et à la faveur du Programme quinquennal 2017 - 2021 de LC, la Fondation AJF a accepté transformer entièrement son appui financier en co-financement du nouveau programme.

1.2. Rappel des résultats quantitatifs obtenus par le projet

Il ne s'agit pas ici de présenter les différentes réalisations faites par le projet aux bénéficiaires. Ces informations ont été déjà présentées suffisamment dans les différents rapports passés. Nous avons plutôt mis en exergue les résultats induits par le projet en termes de production des dérivés issus du manioc et du revenu généré dans la zone. Le tableau suivant présente donc ces résultats, sur les trois années d'intervention du projet :

Point des productions issues du manioc de 2015 à 2017

Année	Production (en tonnes)				Chiffres d'affaires (en CFA)				Total
	Gari	Tapioca	Amidon	Bati	Gari	Tapioca	Amidon	Bati	
2015	124	38	20	0	23 826 290	16 442 925	1 664 250	-	41 933 465
2016	132	29	13	0	29 782 460	11 428 770	622 350	-	41 833 580
2017	122	30	8	50	36 782 255	10 997 890	648 925	3 545 640	51 974 710
Total	378	97	41	50	90 391 007	38 869 585	2 935 525	3 545 640	135 741 755

Au total, l'appui du projet a permis aux bénéficiaires de réaliser un chiffre d'affaires global de **135 741 755 FCFA (206 937 euros)** en trois années d'intervention, ce qui est très intéressant en matière de création de richesses en milieu rural.

Il faut signaler qu'à la faveur de la présente étude, nous avons revu le système de traitement des données, en concevant une nouvelle base de données, pour l'année 2017 notamment. Certaines défaillances s'observaient dans les anciennes bases de données de GROPERE, ce qui occasionnait des incohérences dans les chiffres. Ceci nous a permis d'intégrer dans la base un nouveau produit "bati ou purée de manioc" pour lequel une coopérative a trouvé un marché intéressant.

II. Objectifs de l'étude

L'étude vise trois objectifs.

Il s'agit de :

1. Analyser l'impact du projet sur les ménages bénéficiaires ; c'est-à-dire qu'il faut identifier et analyser les retombées directes et indirectes du projet sur les ménages membres des coopératives, puis tirer les leçons nécessaires pour l'accompagnement futur des coopératives ;
2. Sur la base des données existantes, analyser l'état de fonctionnalité des coopératives et de leur union. Les données existantes sont de deux ordres : i) appui institutionnel de la Direction Départementale de l'Agriculture, en octobre 2017 ; cet appui avait concerné 8 coopératives et l'union ; ii) les travaux d'évaluation en fin d'année 2017 de la viabilité institutionnelle de l'union et indirectement de celle de ses membres. A cela s'ajoute les observations et échanges faits avec certains responsables de l'union lors de la présente enquête d'impact ;
3. Revoir la base de données des activités de transformation des coopératives ; les informations quantitatives fournies par l'actuelle base de données présentent parfois des incohérences par rapport aux réalités sur le terrain, alors que l'équipe collecte régulièrement (une fois par mois) lesdites informations auprès des coopératives. Il est donc nécessaire de concevoir et de renseigner un nouvel outil plus complet pour traiter les données, notamment celles de l'année 2017.

III. Méthodologie de l'étude, ses limites et difficultés rencontrées

3.1. Méthodologie de l'étude

L'étude s'est déroulée suivant les étapes ci-après :

Définition de l'approche d'étude

Pour mieux comprendre le fonctionnement de la filière manioc dans la zone du projet, notamment les deux premiers (principaux) maillons, la production et la transformation, nous avons fait l'option d'utiliser l'approche basée sur « l'histoire de vie » des ménages membres des coopératives. C'est une approche qui permet de retracer la vie de la personne enquêtée suivant les grandes étapes de son histoire personnelle. Mais pour tenir compte de l'objet de l'enquête (le projet manioc), nous avons simplifié l'approche en quatre étapes de la vie des membres : i) son premier métier à l'âge adulte, ii) son premier contact avec le métier du manioc (l'expression métier manioc regroupe ici la production, la transformation ou la vente de dérivés du manioc), iii) sa vie avant le projet, et iv) sa vie après le projet.

C'est sur la base de cette approche qu'un questionnaire a été conçu et a permis de collecter les informations sur le terrain auprès des chefs de ménages (en majorité), membres des coopératives bénéficiaires du projet.

Identification des membres de coopératives à enquêter

L'étude porte sur l'impact de l'intervention du projet. C'est pourquoi nous avons basé notre enquête sur les coopératives mises en place en 2015, lors de la première phase du projet. Elles sont 14 coopératives fonctionnelles. C'est dire que les 4 nouvelles coopératives, rendues opérationnelles en décembre 2017, n'ont pas été prises en compte.

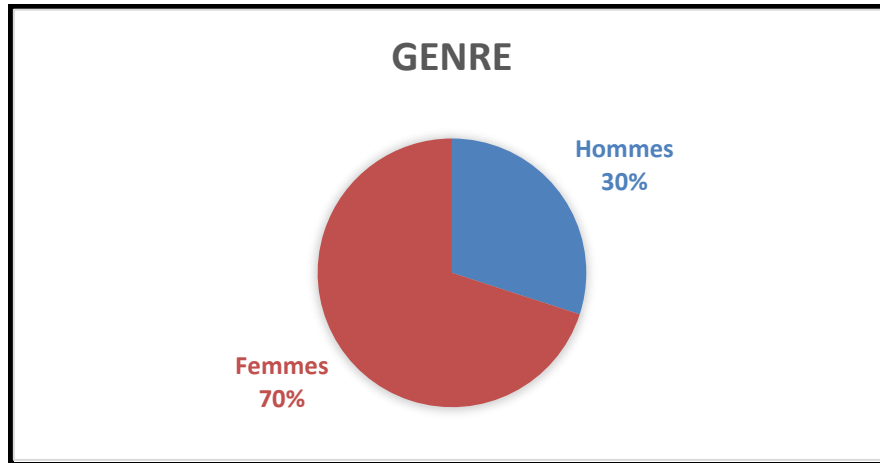
Au total, 21 personnes ont été retenues suivant les critères ci-après :

- Couvrir les 14 coopératives ;
- Prendre en compte tous les membres d'organes de l'union ; ceci afin d'échanger également sur le fonctionnement de l'union ;
- Prendre une autre personne en plus dans la coopérative où il y a un membre d'organe de l'union ;
- Tenir compte des chefs de ménages (en majorité) ;
- Eviter de prendre, dans une coopérative, deux membres d'un même ménage.

Sur les 21 personnes ciblées, l'enquête a pu toucher 20. Une personne (de la coopérative Missèyami) n'était pas disponible lors de l'enquête.

Les lignes qui suivent résument quelques caractéristiques des 20 membres enquêtés :

✚ Graphique 1 : Genre



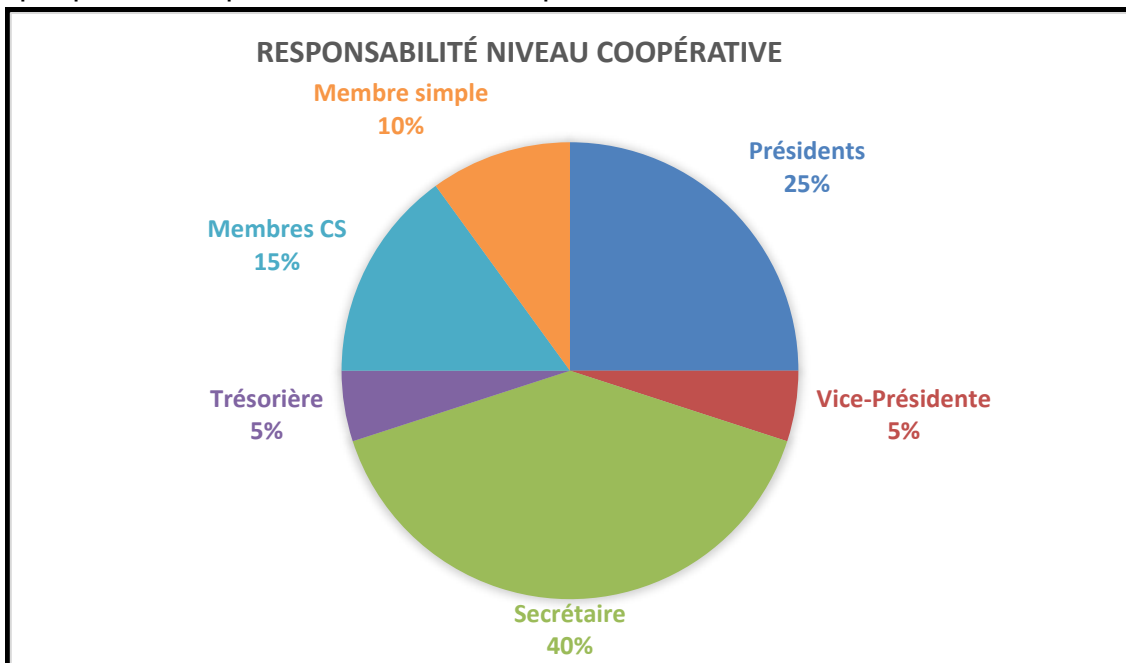
Sur les 20 personnes enquêtées, 70% sont des femmes, soit 14 personnes. Les 30% restantes sont des hommes.

✚ Age des enquêtés

- L'âge moyen des enquêtés est de 49 ans ; le plus jeune a 28 ans (une femme) et le plus âgé a 72 ans (une femme également).
- L'âge moyen des hommes est de 47 ans ; le plus jeune homme a 37 ans et l'homme le plus âgé a 60 ans.
- L'âge moyen des femmes est de 50 ans.

✚ Responsabilité des enquêtés au niveau Coopérative :

Graphique 2 : Responsabilité niveau coopérative

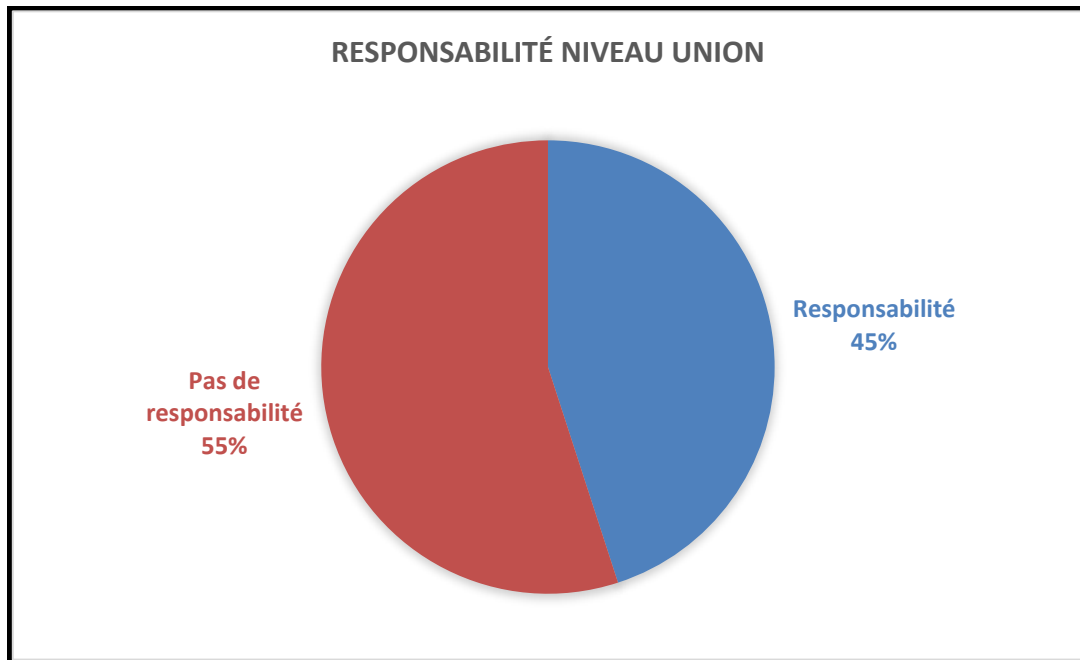


Commentaires :

- 25% des enquêtés sont présidents dans leurs coopératives. Ils sont 5 au total dont 4 femmes ;
- 40% des enquêtés sont secrétaires dans leurs coopératives ; soit 8 personnes dont 3 femmes.

Responsabilité des enquêtés au niveau Union :

Graphique 3 : Responsabilité niveau union



- Sur les 20 personnes enquêtées, 9 ont une responsabilité au sein de l'union ; soit 45% de l'effectif. Le reste (55%) n'ont aucune responsabilité au sein de l'union.
- Sur les 9 responsables de l'union, 4 sont des femmes.

Déroulement des enquêtes terrain

L'enquête s'est déroulée du 24 au 26 avril 2018. Deux équipes d'enquêteurs ont été constituées pour la collecte des données :

- L'équipe 1 est composée de deux Assistants techniques de GROPERE
- L'équipe 2 regroupe le Coordonnateur de GROPERE et le Responsable Domaine SAE de Louvain Coopération. Cette équipe a travaillé principalement avec les membres de coopérative ayant une responsabilité au sein de l'union.

Chaque équipe a enquêté 10 membres. La durée moyenne d'une enquête est de 2h, soit au total 40 heures d'enquête.

Analyse des données collectées et rapportage

Une fois les données collectées, les deux équipes ont procédé au dépouillement suivant un outil conçu à cet effet. Les résultats de cette étape ont été exploitées sur Excel pour sortir les données présentées dans le rapport.

3.2. Limites de l'étude

La présente étude ne prétend pas avoir couvert tous les paramètres nécessaires à la mesure de l'impact de l'intervention. De même, l'enquête n'a couvert qu'environ 20% des 109 ménages membres des coopératives prises en compte. Ceci peut être perçu également comme limite du travail réalisé. Enfin, mesurer l'impact d'une action a été toujours délicat, pour deux raisons : les actions des autres intervenants (Etat, collectivités locales, autres ONG, etc.) ont également des effets/impacts indirects sur les bénéficiaires de notre projet ; la deuxième raison concerne la dynamique intrinsèque liée à tout système qui peut (ou ne pas) se développer sans une intervention extérieure.

Malgré ces limites, nous pensons que les impacts ressortis par l'étude sont valables, puisqu'à l'origine, le projet avait déjà bien ciblé ses bénéficiaires et les actions engagées ont touché directement ceux-ci. Enfin, la présente étude est pour nous une réussite, vu la diversité des informations qu'elle met à la disposition des acteurs impliqués dans l'intervention.

3.3. Difficultés rencontrées

Outre le seul cas d'absence d'un membre que l'enquête n'a pas pu toucher et le fait que les équipes d'enquête rentrent souvent tard le soir (parfois à 21h), nous n'avons pas rencontré de difficultés particulières. En un mot, tout s'est bien déroulé.

IV. Fonctionnalité des coopératives et de leur union

4.1. Fonctionnalité des coopératives

Ici, la fonctionnalité a été appréciée suivant cinq principaux critères : 1- Très bon niveau de fonctionnalité ; 2- Bon niveau de fonctionnalité ; 3- Niveau moyen de fonctionnalité ; 4- Faible niveau de fonctionnalité ; et 5- Fonctionnalité nulle.

Les 20 coopératives accompagnées par le projet ont été classées suivant ces cinq catégories et les résultats obtenus se présentent comme suit :

Tableau : Présentation du niveau de fonctionnalité des coopératives

N°	Niveau de fonctionnalité	Nombre de coopératives concernées	Nom des Coopératives	Commentaires
1	Très bon niveau de fonctionnalité	2	Vinadou et Wanignon	Très bonne gouvernance interne ; bon niveau de production ; très bonne tenue des outils de gestion
2	Bon niveau de fonctionnalité	7	Fifonsi ; Enagnon Agbéléssessi ; Miléhou Ayimèvo ; Missèyami ; Sonagnon	Bonne gouvernance interne ; bon niveau de production ; quelques insuffisances dans la tenue des outils de gestion
3	Niveau moyen de fonctionnalité	6	Gamessou ; Fifadji ; Lonlon ; Gbénonkpo ; Miléossi ; Je crois	Gouvernance interne acceptable ; niveau de production à améliorer ; insuffisances dans la tenue des outils de gestion. Il faut signaler que les 4 dernières coopératives sont celles nouvellement mises en place.
4	Faible niveau de fonctionnalité	3	Nonvignon Lébénin Madokpon	Gros soucis de gouvernance interne ; elles sont à l'arrêt lors de l'enquête
5	Nul (ne fonctionne plus)	2	Aïmèvo Glégnon	Coopératives déjà abandonnées pour manque de volonté de leurs leaders et non-respect des engagements.
	Total	20		

Sur les 20 coopératives mises en place par le projet, 18 sont encore appuyées. Les 2 coopératives nulles sont déjà abandonnées par le projet.

4.2. Fonctionnalité de l'union des coopératives

Au niveau de l'UCTM, trois sources de données existent sur sa fonctionnalité :

Source 1 : Analyse de l'indice de renforcement des capacités de l'UCTM

Depuis 2012, Louvain Coopération a mis au point un outil d'analyse institutionnelle de ses partenaires, dénommé QRCP (Questionnaire pour le Renforcement des Capacités des Partenaires). Il permet d'analyser chaque année la viabilité institutionnelle du partenaire et d'identifier ses forces et faiblesses, en vue de planifier les actions de renforcement des capacités à mener. C'est un outil qui s'utilise sous la forme d'une auto-évaluation concertée.

GROPERE a appliqué l'Outil QRCP à l'union au titre de l'année 2017. La synthèse² des résultats obtenus sont présentés dans le tableau ci-après :

Tableau : Indice de renforcement des capacités de l'UCTM en 2017

Source : Rapport 2017 du programme de Louvain Coopération

² Cette synthèse est issue de l'outil Excel qui comporte une centaine de questions regroupées dans les quatre grandes capacités de structuration et d'organisation, de réflexion et de mise en œuvre, techniques et de gestion, de collaboration, diversification et d'action.

Dimension	Critères	Valeur max.	Valeur obtenue	% obtenu
1. Capacités de structuration et d'organisation		25	11	44%
	1. Existence d'un cadre légal	4	4	100%
	2. Formalisation de l'organisation	6	2	33%
	3. Structuration et fonctionnement des organes décisionnels	15	5	33%
2. Capacités de réflexion et de mise en œuvre		36	11	31%
	1. Réflexion stratégique	5	0	0%
	2. Plan opérationnel	13	2	15%
	3. Adéquation entre objectifs et moyens	10	7	70%
	4. Approche qualité	8	2	25%
3. Capacités techniques et de gestion		38	13	34%
	1. Procédures et contrôle interne	6	2	33%
	2. Outils de gestion	7	0	0%
	3. Gestion du personnel	8	5	63%
	4. Ressources financières et matérielles suffisantes	7	2	29%
	5. Capacités techniques et qualité des services offerts	10	4	40%
4. Capacités de collaboration, de diversification et d'action		32	6	19%
	1. Intégration dans secteur	5	1	20%
	2. Visibilité et communication	5	1	20%
	3. Capacité à travailler en réseau/partenariat et à agir/être représentée	9	3	33%
	4. Capacité à générer des fonds et autonomie	9	0	0%
	5. Capacité institutionnelle à agir et à s'engager	4	1	25%
Indice de Renforcement des Capacités		131	41	31%

On constate que l'indice de l'UCTM au titre de l'année 2017 est 31% ; un indice faible mais justifiable par le jeune âge de l'union. Cet indice servira de base pour les analyses futures de la viabilité institutionnelle de l'union. Les insuffisances constatées doivent faire l'objet d'actions planifiées de la part des acteurs du projet pour l'accompagnement de l'union.

Source 2 : Analyse institutionnelle de l'UCTM par la DDAEP

En octobre 2017, l'UCTM a bénéficié également de l'assistance contrôle des coopératives de la part de la Direction Départementale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche du Mono (DDAEP – Mono). Il s'agit d'une première action du genre de la part d'une autorité déconcentrée. La DDAEP a visité 8 coopératives et l'Union et a échangé avec eux sur (entre autres) le respect de leurs textes et principes coopératifs, le fonctionnement des instances, la gestion des équipements et ressources, etc.

A l'issue de la mission, une réunion de restitution a été organisée et a regroupé GROPERE, GEL, LC, UCTM et la DDAEP elle-même. En conclusion, la DDAEP a été satisfaite du travail des coopératives, notamment le processus ayant abouti à la mise en place et la formation des coopératives, la dotation des coopératives en équipements adéquats, la qualité des produits des coopératives et leur mise en réseau pour les ventes, etc.

Cependant, elle a formulé les recommandations suivantes :

- les deux trésoriers de l'union sont défaillants : le Conseil d'administration de l'union doit respecter ses textes pour exclure les membres défaillants ; idem au niveau des coopératives de base ayant ce type de défaillance ;
- il faut renforcer les coopératives et l'union dans l'appropriation de leurs textes ; car, les membres ne maîtrisent pas les textes qui régissent leur structure ;
- le comité de surveillance tant au niveau des coopératives de base que de l'union ne fonctionne pas : il faut renforcer leurs compétences et les accompagner dans l'accomplissement de leurs rôles ;
- il faut revoir le système d'approvisionnement des coopératives en matière première (manioc) mené actuellement par le CA de l'union, évitant ainsi de créer des tensions constatées sur le terrain ;
- le secrétariat de l'union ne fonctionne pas : absence de PV des réunions, pas de traçabilité des démarches menées par l'union envers les coopératives, les partenaires et autorités locales ;
- dans sa forme actuelle, l'union ne comporte que les coopératives soutenues par GROPERE/LC, alors qu'elle se dit départementale ; il faut qu'elle s'ouvre à d'autres coopératives afin de cesser d'être une "union de projet".

Source 3 : Echanges avec les responsables de l'Union lors de l'enquête ménages

Nous avons profité de l'enquête terrain pour échanger avec les responsables de l'union sur la léthargie actuelle de leur organisation. Il ressort globalement de nos investigations que les principaux responsables de l'union n'ont pas su respecter certains de leurs dispositifs notamment en termes de séparation des pouvoirs et de responsabilités des membres. Les pouvoirs décisionnels et opérationnels étaient mélangés. C'était le cas dans la gestion des motos tricycle et de l'approvisionnement des coopératives en matières premières : ils ont maladroitement favorisé certaines coopératives au détriment d'autres. Ceci a créé un mécontentement sur le terrain que nous avons tenté d'aplanir en montrant à chacun son niveau d'implication dans ces erreurs de gestion.

En conclusion, et au vu des trois sources de données, il faut constater que l'union est encore jeune et a besoin d'acquérir progressivement les expériences pour grandir.

Mais dans ce schéma, il est important que les accompagnateurs aident les élus à mieux se positionner dans leurs rôles. La stratégie que nous proposons à cet effet est la suivante :

- Recrutement et formation d'un personnel pour l'animation du centre commercial et pour la gestion des ressources de l'union. Les élus seront alors renforcés dans leurs rôles d'orientation stratégique et le personnel va s'occuper de la gestion des opérations courantes de l'union. Trois agents ont été recrutés à cet effet. Il s'agit d'une chargée marketing/commercialisation de niveau BAC+3, gérante du centre commercial et de 2 agents de vente.
- Le 2e dispositif porte sur la mise en place d'un comité d'appui technique (CAT) composé de 4 responsables de l'union, du Coordonnateur de GROPERE, du Directeur du GEL et du Responsable programme de Louvain Coopération. Le rôle de ce comité est d'appuyer l'union dans le renforcement des capacités du personnel du centre commercial et de définir les grandes orientations pour la bonne gestion de centre commercial. Ce comité se réunit une fois par mois. Mais le comité ne remplace pas le CA de l'union qui doit continuer son travail de représentation des coopératives, d'offres de services à ses membres, avec l'appui de la CAT.

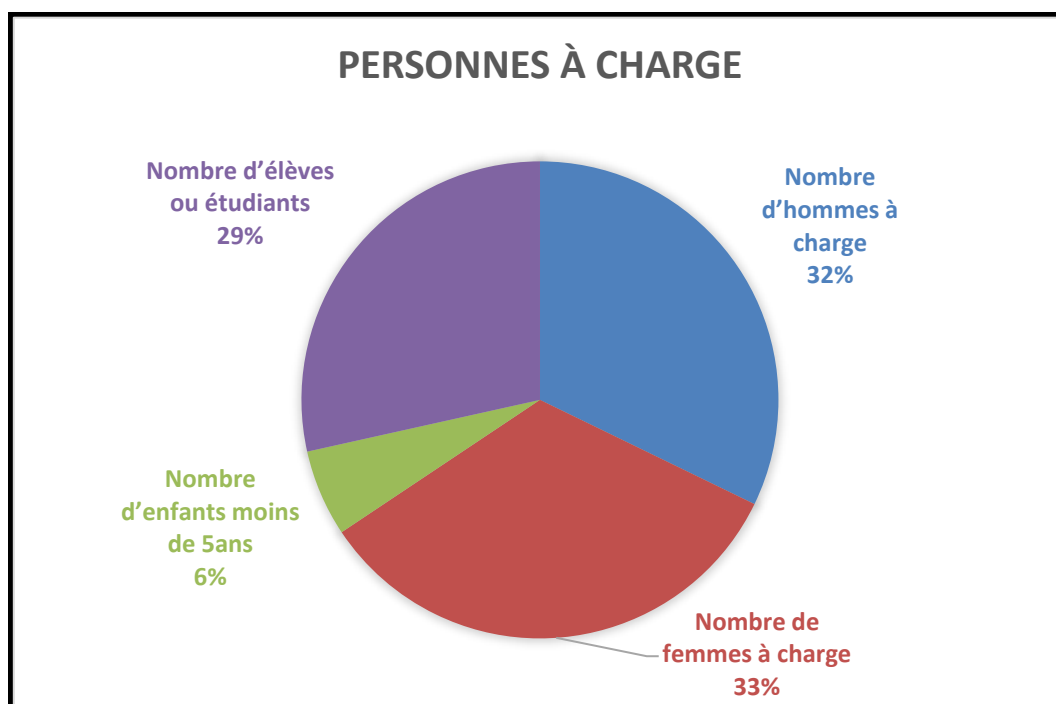
V. Résultats de l'enquête ménages sur l'impact du projet

5.1. Evolution des charges familiales des ménages enquêtés

L'étude s'est intéressée au nombre d'individus dont le ménage du membre enquêté assure la charge. Il s'agit plus précisément de toutes les personnes vivant au sein du ménage ou ailleurs et dont les dépenses (alimentaires, d'éducation, de santé, etc.) incombent au chef de ménage enquêté. Ceci exclut donc les membres du ménage qui sont déjà autonomes (financièrement) lors de l'enquête.

Au total, 212 personnes sont prises en charge par les 20 ménages ayant pris part à l'enquête. Le graphique ci-dessous présente la répartition des 212 personnes en quatre catégories : hommes, femmes, enfant de moins de 5 ans, élèves/étudiants.

Graphique 4 : Personnes à charge

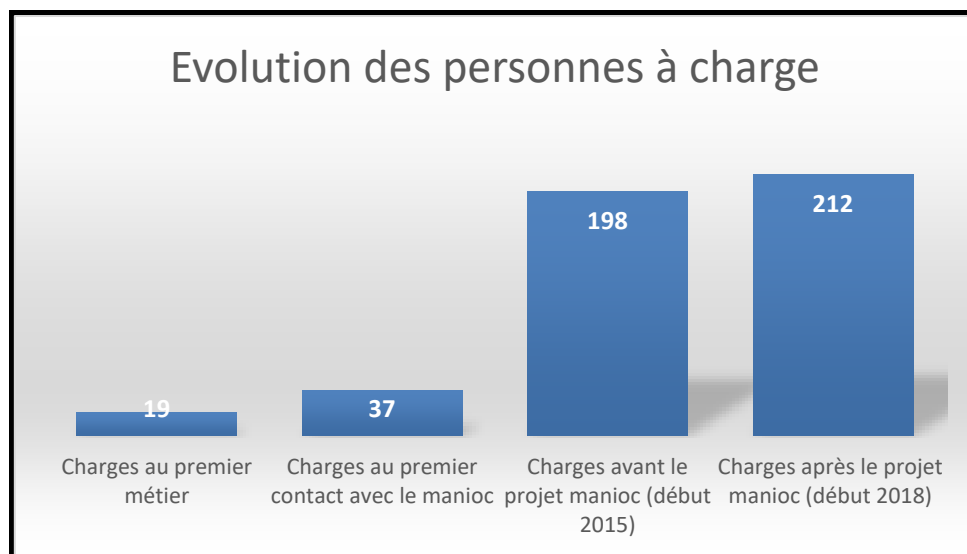


Commentaires :

- 108 femmes (soit 33% de l'effectif) sont à la charge des ménages, contre 32% d'hommes (104 personnes) ;
- Il y a peu d'enfants à bas âge dans les ménages enquêtés, soit 19 enfants (ayant moins de 5ans), ce qui représente seulement 6% de l'effectif total ;
- Les élèves et étudiants représentent 29% de l'effectif (92 personnes), ce qui montre que le taux de scolarisation est élevé dans la zone (tous les enfants en âge de scolarité sont mis à l'école) et que les ménages consacrent une part importante de leurs revenus à l'éducation des enfants.
- Le chef de ménage, homme, ayant plus de charge supporte 36 personnes ; contre 13 personnes pour la femme ayant plus de charge ;
- L'homme qui a moins de charge supporte 9 personnes et la femme qui en a moins prend 4 personnes en charge ;
- Enfin, les 20 ménages enquêtés supportent en moyenne 10,6 personnes chacun ; ce qui est plus élevé que la taille moyenne dans le Mono (4,69 personnes) et au niveau national (5,5 personnes), selon le 4^e RGPH de 2013.

L'étude s'est également intéressée à l'évolution des charges des ménages enquêtés, depuis leur jeune âge jusqu'à la date d'enquête. Le graphique suivant présente cette évolution :

Graphique 5 : Evolution des personnes à charge depuis l'âge adulte jusqu'en début 2018



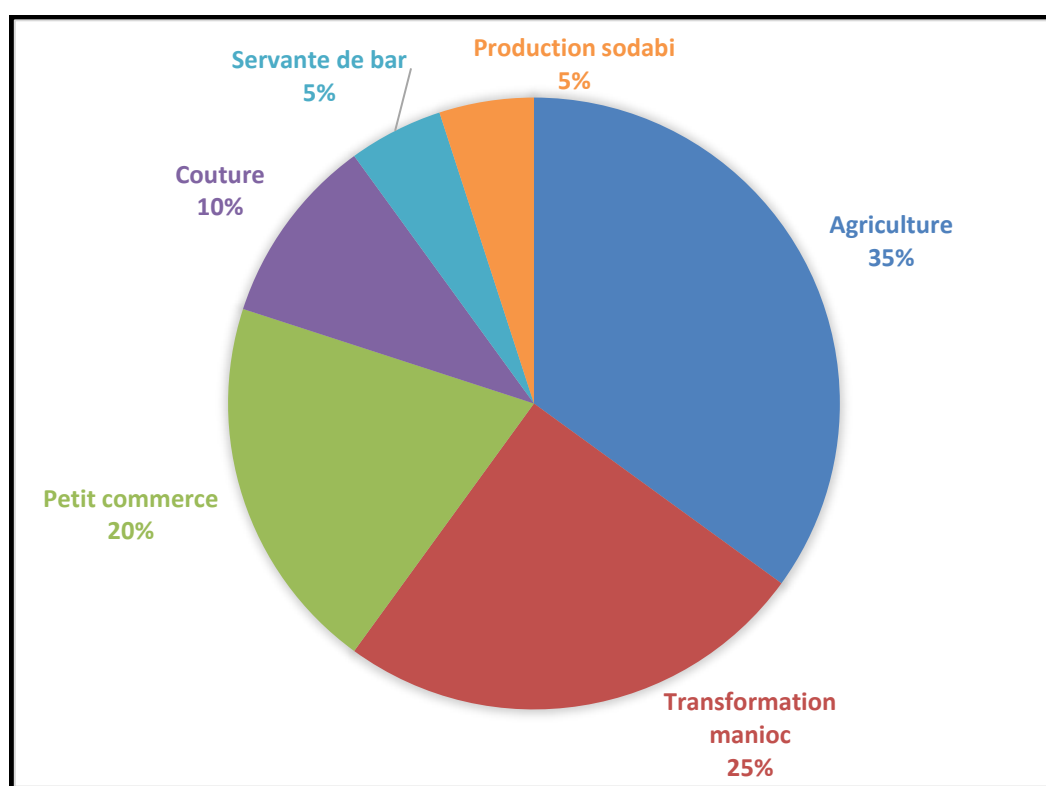
Commentaires :

- On constate que dès leur jeune, les membres des coopératives avaient déjà de charge (soit 19 personnes à charge) et que ces charges étaient de 37 personnes au moment où ils prenaient contact avec le métier du manioc.
- Avant le projet, c'est-à-dire en début 2015, les 20 membres enquêtés avaient à charge 198 personnes, soit près de 10 personnes par ménage.
- Trois ans après, ce chiffre s'est accru de 7% et est passé à 212 personnes à charge, ce qui correspond en moyenne à 11 personnes environ par ménage.

5.2. Premier contact des personnes enquêtées avec le métier du manioc

L'étude s'est intéressée aux activités que les membres menaient au moment où ils connaissaient le métier de manioc. Le graphique ci-dessous présente les résultats obtenus à ce niveau :

Graphique 6 : Métier des membres lors de leur premier contact avec le manioc



On constate que, globalement, 80% des personnes enquêtées pratiquaient le métier du manioc dès leur âge adulte : 35% des producteurs agricoles cultivaient entre autres le manioc, 25% des enquêtés faisaient déjà la transformation du manioc et les 20% de l'activité Petit commerce vendaient également des produits issus du manioc (gari et tapioca notamment). Ces informations montrent que les membres des coopératives ne sont pas venus dans le métier du manioc par accident. C'est un métier traditionnel qui mobilise beaucoup de personnes dans la zone du projet.

Sur les 20 personnes enquêtées, seulement deux (2) étaient membres de groupements qui cultivaient et vendaient le manioc (pas de transformation). Les autres travaillaient individuellement. C'est donc au fil du temps et avec l'appui des ONG que la nécessité de travailler dans un groupement³ s'est imposée.

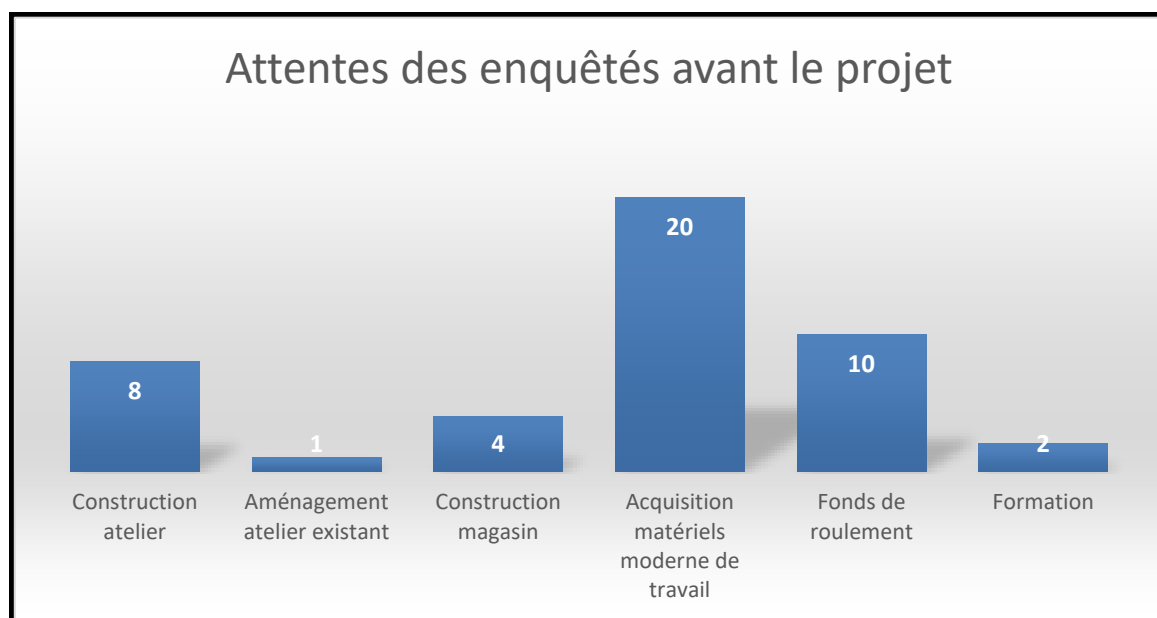
5.3. Attentes des bénéficiaires avant le démarrage du projet

Pour mieux comprendre les appréciations des membres à l'issue de l'intervention du projet, nous avons d'abord analysé ce qu'attendaient les coopérateurs avant le projet. Certes, c'est une approche un peu biaisée (approche a posteriori), puisque certains enquêtés ont tendance à donner comme attentes ce que leurs coopératives ont reçu

³ A partir de 2015, les groupements sont devenus des coopératives en se conformant à l'Acte Uniforme de l'OHADA sur les coopératives, adopté en 2011 par les pays membres et ratifié le 15 mai 2013 par le Bénin.

comme appui et ce qu'il leur reste comme besoin. Mais l'approche a permis aux gens de s'exprimer librement et de confirmer les efforts d'appui qui restent à faire. Le graphique suivant les résultats obtenus sur les attentes des membres :

Graphique 7 : Attentes des membres avant le projet



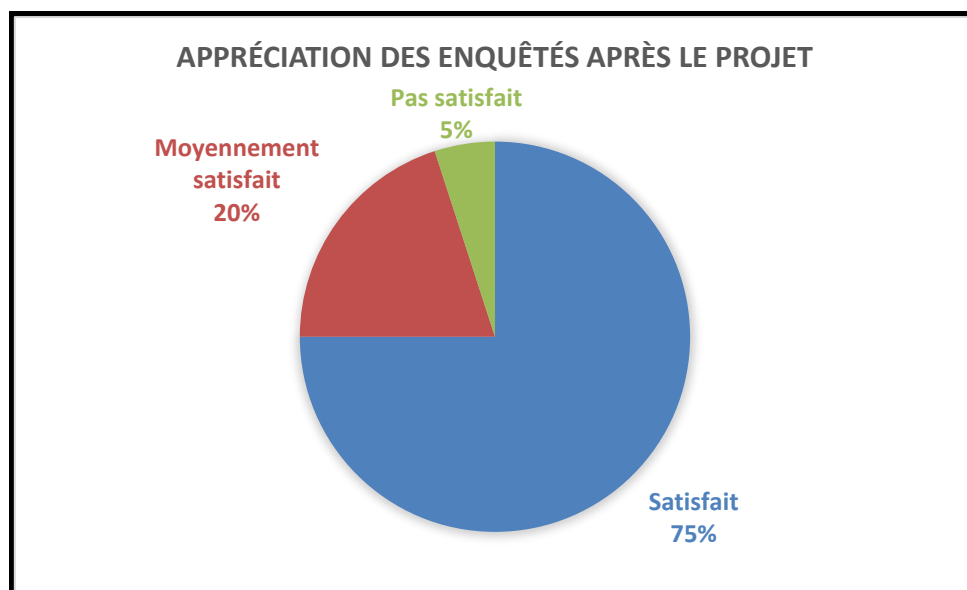
Toutes les personnes enquêtées ont exprimé l'acquisition de matériels modernes de travail comme leur principale attente. Ceci correspond parfaitement au diagnostic fait au départ par le projet et qui montrait que le manque d'équipements modernes de transformation constituait le besoin crucial à satisfaire. Tout le monde reconnu donc le bienfait du projet à travers les équipements mis en place.

Les problèmes de fonds de roulement ont été cités à 10 reprises par les membres, même si certains ont estimé que l'accompagnement du projet pour la mobilisation des crédits placés en 2015 par la CMEC représentaient une bouffée d'oxygène pour leurs coopératives. La défaillance de cette caisse a réduit les espoirs des coopératives dans leur volonté de maintenir et d'améliorer leur niveau de production. La nécessité pour les partenaires d'appui d'œuvrer dans la mobilisation stable de fonds de roulement au profit des coopératives n'est pas à démontrer. Il faut donc que les démarches en cours pour identifier un partenaire financier (une IMF) crédible puissent vite aboutir pour le bonheur des coopératives. Car, sans un tel appui et de façon durable, la pérennité des coopératives peut être problématique.

Enfin, malgré l'accompagnement du projet pour la construction des ateliers par les coopératives (sur fonds propre), certains membres ont trouvé que cette attente n'a pas été satisfaite parce qu'ils souhaitent obtenir un atelier construit en matériaux définitifs. Il faut rappeler que le projet avait fait l'option d'appuyer les coopératives dans la construction d'ateliers à leur portée et sur leur propre fonds, car beaucoup d'anciens projets avaient construit ce type d'infrastructures qui sont souvent abandonnées aujourd'hui dans la brousse ou transformées en maison d'habitation.

Le graphique ci-dessous montre le niveau d'appréciation des membres après le projet, en lien ou non avec leurs attentes d'avant le projet.

Graphique 8 : Appréciation des enquêtés après le projet



Commentaires :

- 15 personnes sont satisfaites des actions du projet. Les raisons de leur satisfaction portent entre autres sur les équipements obtenus, les formations reçues, le suivi de proximité de GROPERE, le système de vente groupée, l'augmentation des revenus ayant permis de mieux supporter les enfants surtout élèves et étudiants, la participation aux charges familiales rendant les femmes plus fières, l'ouverture d'esprit et la reconnaissance sociale dues aux acquis du projet, etc.
- Sur les 4 personnes moyennement satisfaites, 3 ont évoqué les difficultés d'accès au financement (fonds de roulement) et 1 personne a parlé des difficultés de transport, notamment les motos tricycle dont l'utilisation est désormais centralisée
- La seule personne qui n'est pas satisfaite est membre d'une coopérative qui est à l'arrêt depuis un moment, pour des raisons de mésentente interne. La dame voulait particulièrement que la coopérative distribuait à chaque membre le premier crédit obtenu, au lieu de renforcer le fonds de roulement de la coopérative telle que retenue par les autres coopératives. Elle reprochait également à la secrétaire une gestion solitaire de la coopérative.

Voici deux témoignages faits par certains membres lors de l'enquête terrain, montrant leur satisfaction vis-à-vis du projet :

Témoignage 1 :

« Le manioc est la principale source de revenu qui sauve ma famille », témoigne Gabriel, avant d'ajouter que « il y a aussi les formations et enseignements reçus qui m'ont permis de mieux gérer mes propres activités économiques ». Gabriel Zinsè, Président de la coopérative Sonagnon.

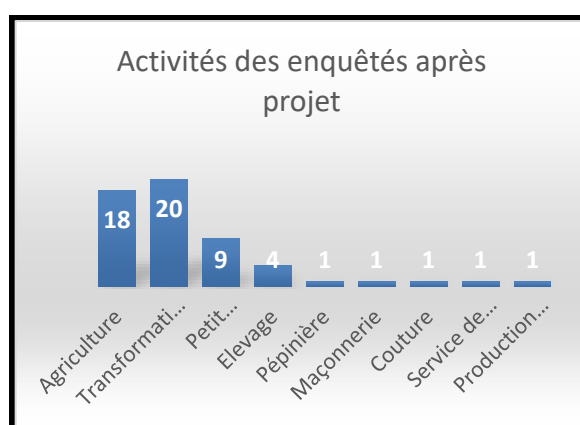
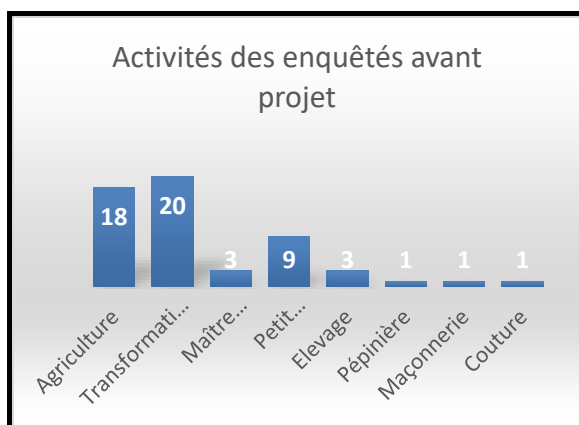
Témoignage 2 :

« Le projet est doux, car il permet à chaque coopérative d'avoir des objectifs fixés par GROPERE. Au départ cette façon de procéder m'agaçait. Voilà une ONG qui vous exige des objectifs de production à atteindre. Mais après, c'est chaque coopérative qui vend sa production et empoche son argent. Cette façon de nous pousser à plus de performances nous permet d'avoir plus de revenu. Cela crée une concurrence entre coopératives, ce qui est une bonne chose. Donc, si jamais ce système d'accompagnement échoue, si on est abandonné, toutes les coopératives vont tomber. Malheureusement, certaines coopératives ne comprennent pas le bien-fondé de la chose et trouvent que le projet dérange trop. Il faut encourager, motiver les coopératives qui travaillent bien pour amener indirectement les autres à performer » ; Micheline Vignon, Présidente de la coopérative Ayimèvo.

5.4. Activités économiques des membres et leur importance dans le revenu des ménages

✧ Activités économiques avant et après le projet

Graphique 9 et 10 : Activités des enquêtés avant et après projet



Commentaires :

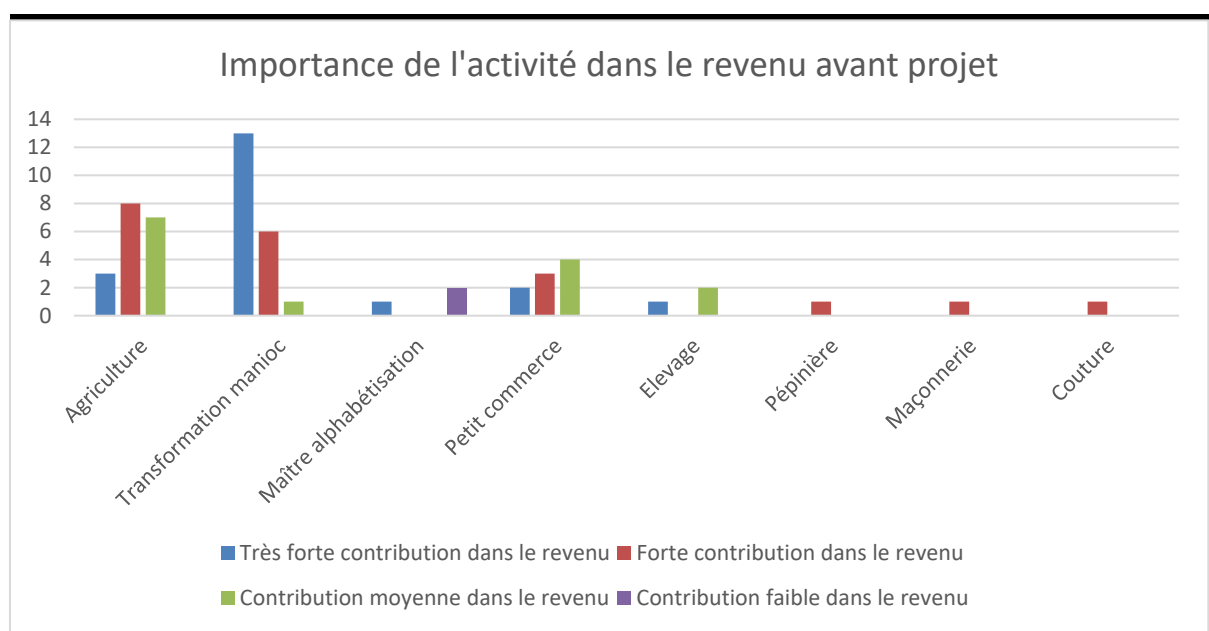
- Avant et après le projet, tous les membres enquêtés pratiquent les deux activités principales de la zone, l'agriculture (y compris la production du manioc) et la transformation du manioc en ses dérivés. Globalement, toutes les 20 personnes interrogées sont dans la transformation du manioc, alors que 18 personnes font l'agriculture. Les deux personnes qui ne font pas l'agriculture s'occupent respectivement du petit commerce et de la couture.
- Avant le projet 3 membres étaient maîtres alphabétiseurs et en tiraient un revenu. Mais après le projet, cette activité n'existe plus, puisque liée à un programme qui avait pris fin en 2016.
- Après le projet, on constate qu'il y a deux nouvelles activités menées par certains membres. Il s'agit d'un service de transport local offert par un membre à travers sa moto tricycle et la production d'huile de palme menée par une femme membre.

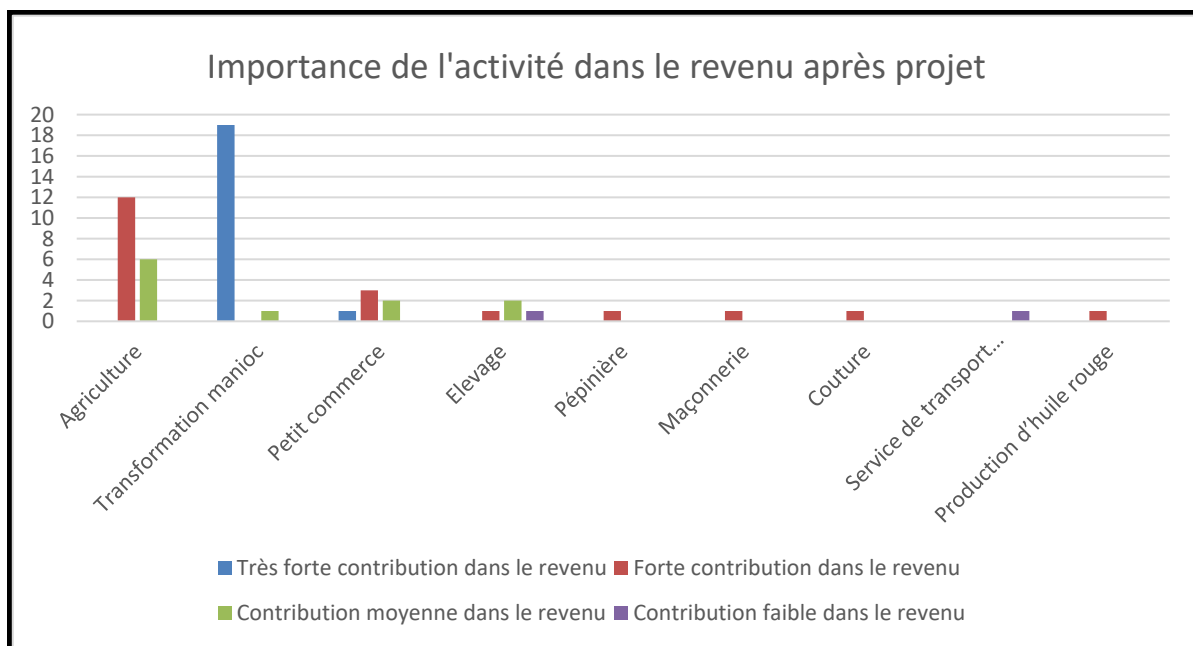
Importance des activités économiques dans le revenu des ménages avant et après le projet

L'étude s'est ensuite intéressée au poids de chaque activité dans le revenu du ménage. Cette analyse a été faite par activité suivant les quatre niveaux d'appréciation ci-après : très forte contribution de l'activité dans le revenu global, forte contribution, contribution moyenne et faible contribution.

Les graphiques ci-dessous présentent les résultats de l'analyse du poids économique des activités des membres dans le revenu du ménage :

Graphique 11 et 12 : Importance de l'activité dans le revenu avant et après le projet





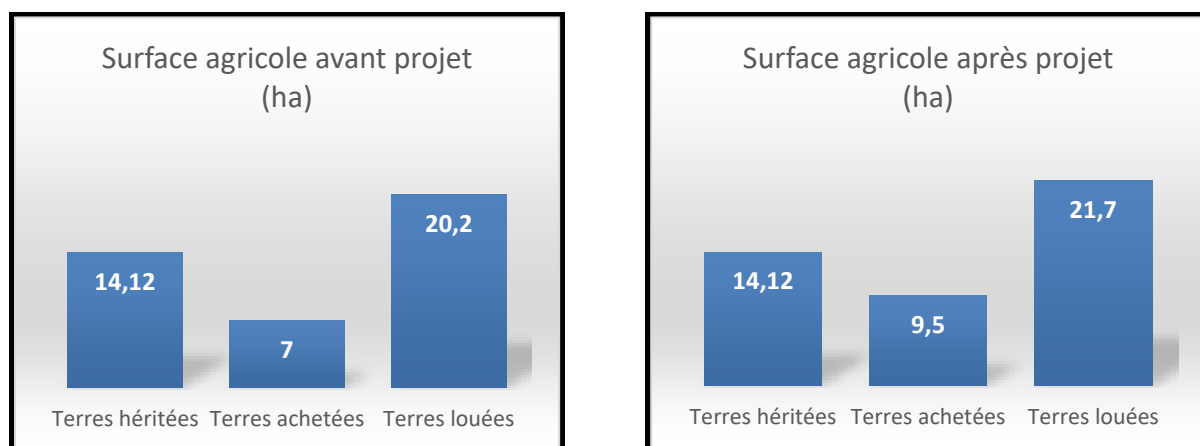
Commentaires :

- Avant le projet, l'agriculture avait un poids économique très fort pour 3 personnes, fort pour 8 personnes et moyen pour 7 personnes. Au même moment, pour la transformation du manioc, le poids économique de cette activité dans le revenu du ménage était très fort pour 13 personnes, fort pour 6 personnes et moyen pour une personne. En dehors de ces deux activités, le petit commerce constituait l'activité dont le poids économique était plus important.
- Après le projet, la transformation du manioc est la principale source de revenu de 19 personnes sur les 20 enquêtées. Une seule personne trouve que c'est plutôt son commerce lui rapporte d'argent plus que la transformation. Ce constat est normal, puisque la dame en question pratiquait déjà son activité commerciale dès son jeune âge.
- Toujours après le projet, l'agriculture est devenue la seconde source de revenu des ménages, au profit donc de la transformation. 12 personnes trouvent en effet que l'agriculture contribue fortement à la formation de leurs revenus et 6 personnes la qualifie de moyennement contributive.

5.5. Surface agricole exploitée par les membres des coopératives

Dans la zone du projet, l'accès à la terre pour l'agriculture se fait de trois manières : l'héritage, l'achat ou la location. Les graphiques ci-dessous présentent en ha les superficies exploitées par les membres suivant les trois modes d'accès à la terre :

Graphique 13 et 14 : Surface agricole exploitée avant et après le projet



Commentaires :

Avant le projet :

- Les femmes héritent plus que les hommes, 10 sur 14 femmes enquêtées contre 2 sur 6 hommes enquêtés. Mais la superficie que l'on attribue aux femmes comme héritage est plus réduite (1,012 ha) que celle des hommes (2ha). Ceci montre que la femme est marginalisée en matière de répartition de l'héritage des terres cultivables ;
- 1ha de terre est achetée à 921 000 FCFA environ (soit 1400€) ; la cherté des terres fait qu'aucune femme n'a la capacité d'en acheter avant le projet ;
- 1ha de terre est loué à 85 000 FCFA (130€) pour une durée moyenne de 3 ans d'exploitation ;
- Par rapport à la location de terres, 65% des enquêtés ont loué des terres ; c'est-à-dire que près de 3 personnes sur 5 sont obligées de louer des terres dans la zone du projet pour la production agricole. Ce ratio est de 57% chez les femmes et de 83% chez les hommes.
- Toujours en termes de location des terres, les données ont montré que les femmes louent plus chères que les hommes : soit 56 000 FCFA (85€) par ha pour une durée moyenne de 1 an 7 mois chez les femmes ; et 30 000 FCFA (46€) par ha sur 1 an 6 mois chez les hommes. Ces données traduisent encore une fois la marginalisation dont souffrent les femmes parce que la plupart des propriétaires de terres cultivables sont des hommes.

Après l'intervention du projet, les données analysées sur l'accès à la terre suivent les tendances que celles obtenues avant le projet. Outre ce constat, on peut faire les trois commentaires ci-après :

- En trois ans, l'héritage de terres n'a pas évolué et est resté à 14,12 ha ;
- L'achat de terres s'est accru de 36%, ce qui montre qu'il y a une volonté des membres de sortir progressivement du joug de la location de terres dès que les moyens financiers le permettent ;

- La location de terre s'est accrue de 7% seulement sur les deux périodes.

Globalement, on constate que les membres des coopératives louent près de la moitié (49% avant le projet et 48% après le projet) de leurs terres cultivables. Cette forme d'accès à la terre limite très fortement les membres dans leur quête de production et de transformation du manioc. L'expérience sur le terrain a montré que le membre qui produit le manioc avant de le transformer gagne plus que celui qui fait l'achat et le transforme. L'autre menace soulignée par un membre concerne l'émigration massive des fils de la zone du projet vers le Nigéria. Il nous a confié qu'il prie tous les jours pour que le Nigéria ne traverse pas une crise majeure, surtout au Sud. Si une telle crise survient, elle obligera tous les fils de la zone à revenir au bercail, ce qui accentuera davantage la pression sur les terres.

5.6. Foncier bâti et non bâti des membres enquêtés avant et après le projet

Ici, les enquêtes ont donné les résultats suivants :

- Pour le foncier bâti (majoritairement en banco), il n'y a pas eu trop d'évolution après l'intervention du projet. Les enquêtes ont montré un accroissement de 10% seulement : 10 maisons construites avant le projet et une seule nouvelle faite après le projet ;
- Sur le foncier non bâti, le taux d'accroissement est de 70% sur les deux périodes. En effet, avant le projet, les membres étaient propriétaires de 20 parcelles (achetées) ; ce chiffre est passé à 34 parcelles (avec cumul) après le projet. 14 nouvelles parcelles ont été donc acquises durant l'exécution du projet ;
- Le coût d'achat des parcelles a plus que doublé en trois ans. En 2015, le coût total des 20 parcelles était de 3 320 000 FCFA, alors qu'en 2018, les 14 nouvelles parcelles ont été achetées à 3 375 000 FCFA ;
- On constate une volonté des membres à acheter de plus en plus les parcelles dans les grandes agglomérations (chef-lieu d'arrondissement ou dans une ville), contrairement à ce qui se faisait avant où la plupart des parcelles étaient achetées aux lieux de résidence (village) des membres. Les parcelles en ville coûtent évidemment plus chères que celles du village, ce qui veut dire que l'amélioration des revenus amènent les ménages à faire des investissements plus lourds et plus rentables.

5.7. Matériel roulant (moto) acquis par les membres avant et après le projet

Les retombées positives du projet se remarquent également au niveau de l'amélioration des moyens de déplacement des membres, surtout chez les hommes. Avant le projet, on dénombrait seulement 9 motos sur l'ensemble des membres enquêtés. Mais trois ans après, nous comptons 8 nouvelles motos dont 3 tricycles qui servent de moyens de transport des produits. Concernant ce dernier aspect, il faut signaler que sur les trois motos tricycles, deux appartiennent à une coopérative (Sonagnon) ou plus précisément à son président mais qui les laisse utiliser pour les activités de la coopérative.

5.8. Appréciation du niveau d'épanouissement des membres selon leur propre perception

Epanouissement global des membres

- 19 personnes se sentent épanouies ; la seule personne qui ne se sent pas épanouie est la femme dont la coopérative est à l'arrêt et qui a mal apprécié l'action du projet. Pour justifier leur perception, les 19 enquêtés ont évoqué deux principales raisons : i) chacun a parlé de sa capacité (améliorée) à prendre en charge ses enfants, ii) deux personnes ont parlé de leur ouverture d'esprit à mieux gérer leurs propres activités, grâce à l'intervention du projet.
- Une personne a fait un témoignage intéressant sur son épanouissement actuel :

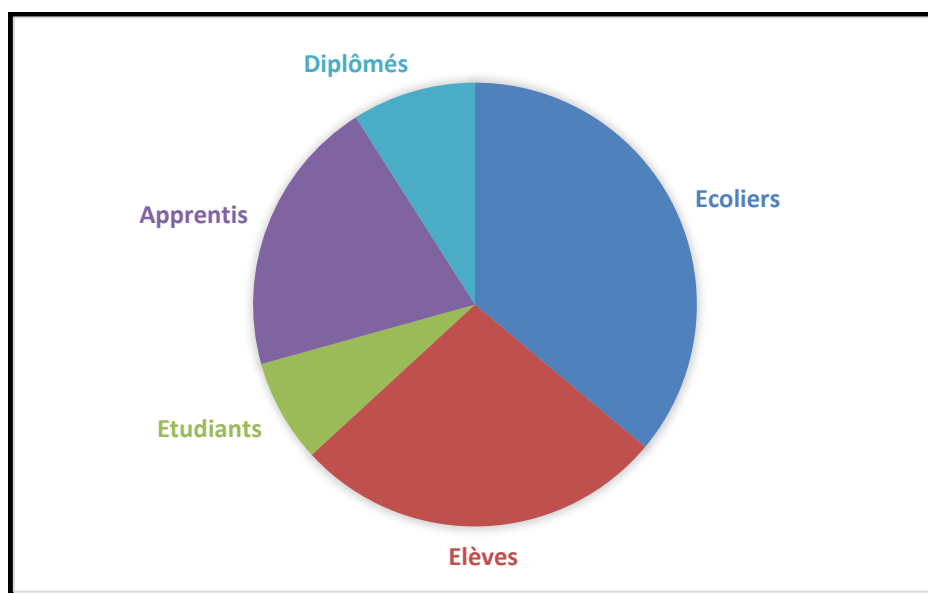
Témoignage :

« Le projet m'a permis de me stabiliser et de commencer par construire une vision d'avenir et de ma retraite. Avant, je faisais des prestations un peu partout : alphabétisation, production de sodabi, etc. Je voyageais beaucoup. Je gagnais parfois plus que ce que je gagne actuellement. Mais tout ça, était éphémère et ne me permettait pas de construire un bon avenir. Avec le projet, je me sens plus stable, tant physiquement (moins de déplacement) que d'esprit. Je me consacre plus à mes activités de transformation de manioc qui me donnent un revenu plus ou moins stable. Je consacre également plus de temps à l'éducation de mes enfants ». Albert Adomaya, Secrétaire de la coopérative Wanignon. Il est par ailleurs le seul Secrétaire de coopérative illettré en français mais qui tient correctement les outils de gestion de sa coopérative en langue locale.

Epanouissement des membres sur le plan de l'éducation de leurs enfants

L'analyse a été faite du point de vue du nombre d'enfants en scolarisation, en apprentissage ou ayant fini leur formation. Cette analyse ne prend pas en compte les frais liées à la scolarisation ou à l'apprentissage des enfants, car ces frais ne sont pas faciles à évaluer par les enquêtés. Le graphique suivant présente la situation des enfants des membres sur le plan éducatif :

Graphique 15 : Education des enfants des membres enquêtés



Au total, 133 enfants sur les 212 membres des ménages enquêtés sont en formation ou ayant fini leur formation. Dans ce lot, les écoliers représentent 36% (48 enfants), alors qu'il y a 27% d'élèves (36 personnes) et 8% (10 personnes) d'étudiants.

Il faut souligner qu'il y a également 20% d'apprentis (soit 27 personnes) et 9% de personnes ayant déjà fini leur formation académique ou d'apprentissage.

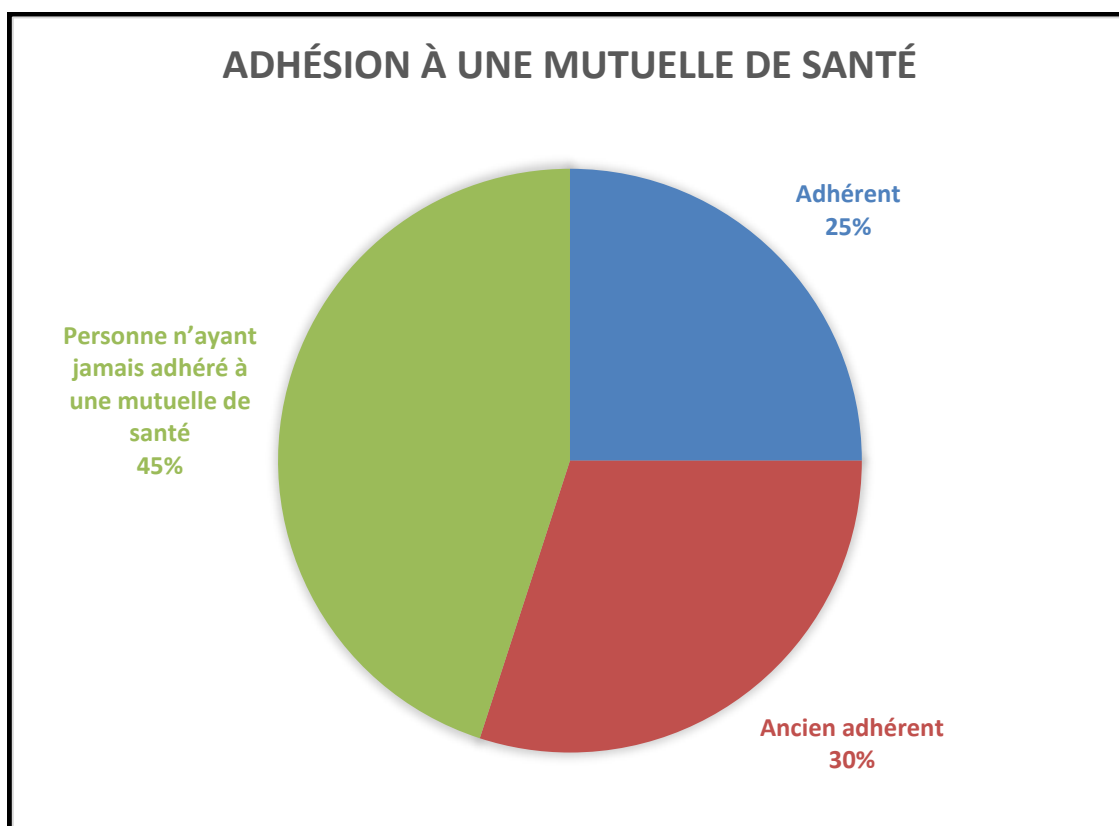
Enfin, le chef de ménage qui a plus d'enfants en formation en a 20 au total, alors le membre (une femme) qui a moins de charge dans ce domaine dispose de 2 élèves.

Epanouissement des membres sur le plan de l'accès aux soins de santé

Nous avons analysé ici deux choses : adhésion (ou non) du membre à une mutuelle de santé et facilité (ou non) dans l'accès aux soins de santé.

Le graphique ci-dessous présente la situation des 20 personnes enquêtées sur le plan de l'adhésion ou non à une mutuelle de santé :

Graphique 16 : Adhésion du membre à une mutuelle de santé



25% seulement des membres appartiennent actuellement à une mutuelle de santé, soit 5 personnes. Il faut rappeler que C'est Louvain Coopération qui accompagne également les mutuelles de santé de la zone du projet.

30%, soit 6 personnes ont abandonné les mutuelles dans la période du projet. Elles ont évoqué comme raison principale le mauvais accueil dont elles faisaient l'objet dans les formations sanitaires.

9 personnes, soit 45% de l'effectif d'enquête, n'ont jamais été membre d'une mutuelle de santé. Elles n'ont pas avancé de raisons particulières, en dehors de celle standard « je n'ai pas les moyens ». Les mutuelles de santé doivent renforcer leur sensibilisation en direction des membres des coopératives et veiller à l'amélioration de la qualité des soins dans les formations sanitaires.

Enfin, tout le monde a déclaré qu'il a un accès relativement facile aux soins de santé, grâce à l'action du projet, sauf un membre de la coopérative Nonvignon (non fonctionnel actuellement). Certains ont déclaré qu'ils ne courent plus pour aller solliciter de crédit auprès de leurs voisins, avant d'amener leurs enfants malades à l'hôpital.

Epanouissement des membres sur le plan social et communautaire

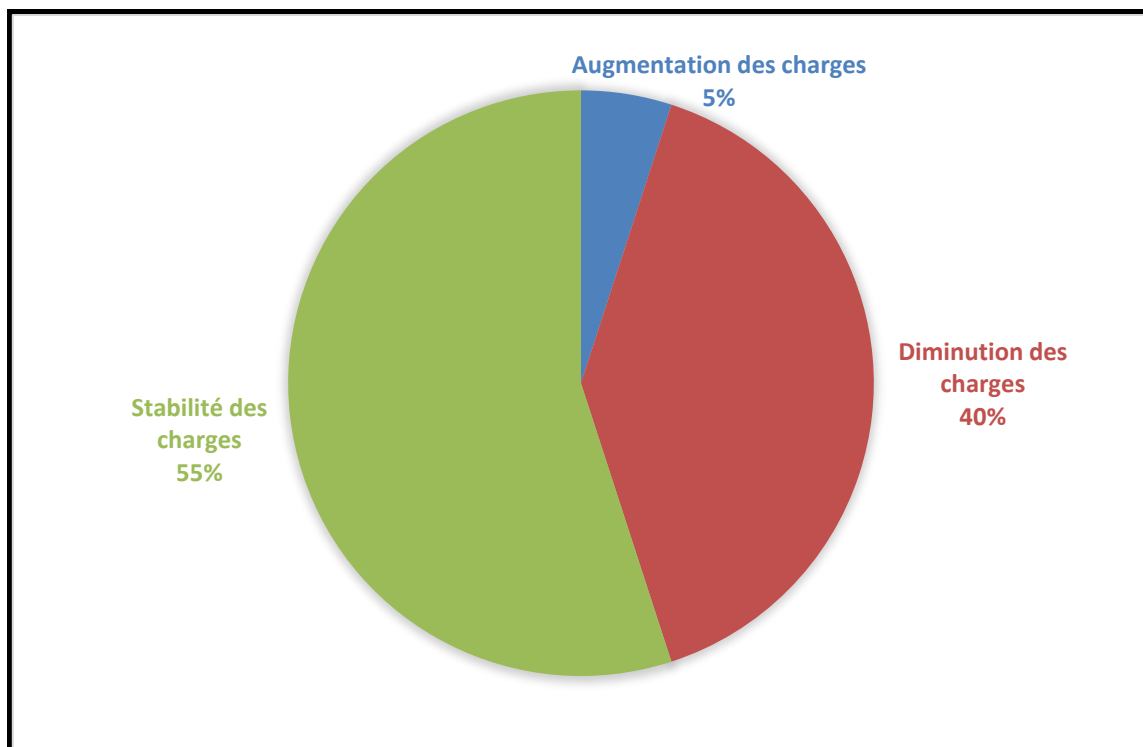
Sur le plan social, les résultats obtenus sont les suivants :

- Tout le monde ressent une cohésion en famille, caractérisée par la paix dans les foyers et surtout par un sentiment de bonheur remarqué chez les femmes à cause de leur contribution aux charges familiales. La seule exception concerne la dame de la coopérative Nonvignon qui a confondu le non fonctionnement de sa coopérative à son propre épanouissement. Ceci est peut-être normal, vu sa déception vis-à-vis du système mis en place. Elle voulait par exemple qu'on distribue à chaque membre de la coopérative le crédit obtenu pour augmenter le fonds de roulement, ce que la secrétaire avait refusé.
- A niveau communautaire, les coopératives reçoivent une bonne reconnaissance de la part des populations ; car elles effectuent des ventes de proximité, créent des emplois (mains d'œuvre), contribuent à la sécurité alimentaire dans leurs localités (achat du manioc auprès de 221 producteurs agricoles en 2017) et sont félicitées par les autorités locales. Mais quelques problèmes de jalousie existent par endroits, ce qui n'émousse pas l'ardeur des membres, selon leur déclaration.

5.9. Evolution de la situation socio-économique des membres sur les trois prochaines années

Evolution des charges familiales des membres

Graphique 17 : Evolution des charges familiales sur les trois prochaines années



Commentaires :

- Une seule personne pense que ses charges vont augmenter au cours des trois prochaines années, à cause de ses trois enfants apprentis qui prendront tous leurs diplômes de fin de formation ;
- Huit (8) personnes pensent que leurs charges vont diminuer parce que certains de leurs enfants seront autonomes au cours de la période ;
- La majorité des enquêtés (11 personnes) pensent que leurs charges resteront stables sur la période.

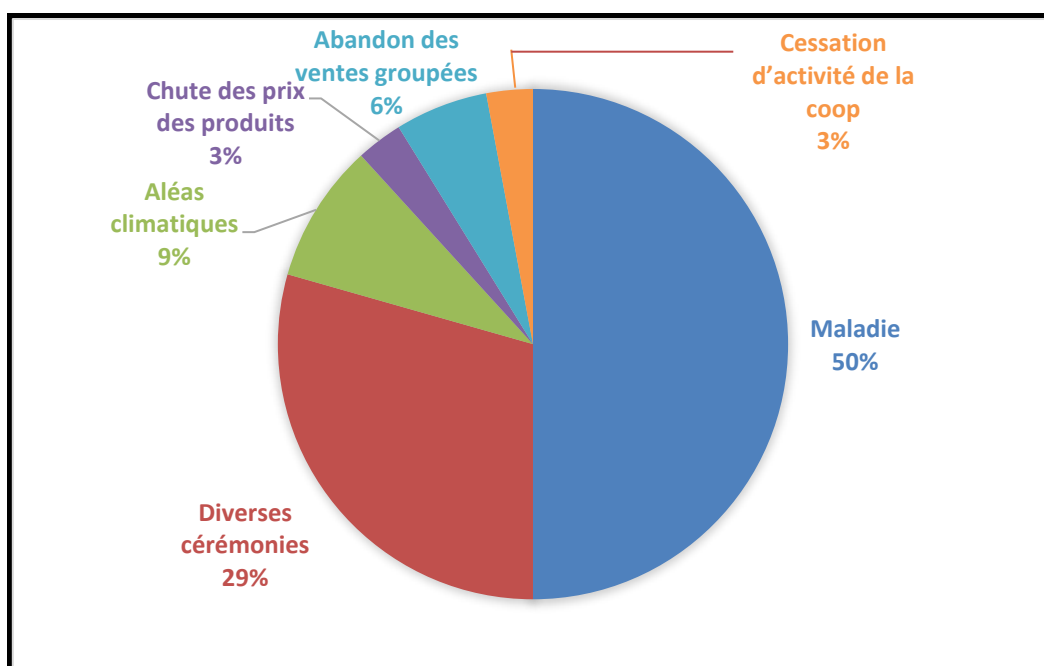
Evolution des activités économiques des membres sur les trois prochaines années

- 19 personnes placent la transformation du manioc comme leur principale source de revenu pendant les trois prochaines années ; cette tendance est bien justifiée au regard des données actuelles ;
- Une seule personne pense plutôt à son commerce comme sa principale source de revenu ; la transformation du manioc est une activité secondaire pour elle.

Obstacles éventuels à la réalisation des projets des membres

Nous nous sommes également intéressés à ce qui peut bloquer les membres dans leur volonté de réaliser leurs objectifs sur les trois prochaines années. Les résultats de cette analyse se trouvent dans le graphique ci-dessous :

Graphique 18 : Obstacles possibles à rencontrer par les membres sur trois prochaines années



Commentaires :

- Le premier obstacle identifié par les membres porte sur la maladie qui représente 50% des freins possibles à leurs rêves sur les trois prochaines années ;
- Viennent ensuite les diverses cérémonies (décès, baptême, mariage, diplôme, etc.) qui pourraient amener les membres à désépargner ;
- Les autres obstacles cités ne sont pas à négliger par les acteurs du projet. Il s'agit des aléas climatiques (qui peuvent freiner la production du manioc), l'abandon du système des ventes groupées (véritable source de financement du fonds de roulement des coopératives), la chute des prix des produits sur le marché (qui réduirait le pouvoir d'achat des ménages), la cessation totale d'activités des coopératives (ce qui anéantirait tout espoir de développement les ménages bénéficiaires du projet).

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des personnes enquêtées



Liste des personnes
enquêtées.docx

Annexe 2 : Questionnaire d'enquête



Questionnaire Chef
de ménage.docx